

ANNEXE G

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE  
A L'ÉDUCATION DES ADULTES

Les parties conviennent de poursuivre la négociation locale sur les objets prévus au chapitre 11-0.00 EDUCATION DES ADULTES après la signature de l'entente locale relative aux enseignantes et aux enseignants du secteur de l'enseignement aux jeunes.